

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

1°) BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Un excédent de fonctionnement de 14.348 euros a été dégagé au titre du budget de fonctionnement 2018.

La somme de 13.955,24 euros est prélevée sur cet excédent pour être affectée au budget d'investissement.

Le budget de fonctionnement 2019 s'établit à la somme totale de 243.819,08 euros, laquelle inclut la somme de 92.383 euros et celle de 12.774 euros versées par l'Etat, respectivement au titre de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale.

2°) BUDGET D'INVESTISSEMENT

Il s'établit, pour l'exercice 2019, à la somme de 122.847 euros.

3°) TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition 2018 s'établissaient comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,79 %
- Taxe sur le Foncier bâti : 6,94%
- Taxe sur le Foncier non bâti ; 123,31%

Soit un produit total d'un montant de 35.240 euros.

Il a été décidé d'appliquer à chacun de ces taux une hausse de 2%, de telle sorte qu'ils s'établiront pour l'exercice 2019 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 7,95 %
- Taxe sur le Foncier bâti : 7,08 %
- Taxe sur le Foncier non bâti : 125,83%

Soit un produit total de 36.830 euros.

4°) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal a alloué les subventions suivantes :

Les Restos du Cœur : 100 euros

Les Randounaires de Cassagnas : 100 euros

Barre Tonique : 50 euros

L'Arc en Ciel Hôpital de Florac : 50 euros

Association sportive Collège des Trois Vallées : 50 euros

Foyer socio-éducatif Collège des Trois Vallées : 50 euros

5°) BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Il a été dégagé, pour l'exercice 2018, un excédent de fonctionnement de 8.951,75 euros.

En l'état des subventions perçues, la section investissement a dégagé un résultat positif de 136.932,97 euros.

Cette somme sera affectée au financement de la mise aux normes des captages.

6°) SERVICE RETRAITE DES AGENTS COMMUNAUX :

La Commune a adhéré au « Service Retraite » proposé par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale au profit des agents communaux.

7°) INFORMATIONS DIVERSES

-Salle polyvalente :

Pour compléter l'équipement de la salle polyvalente, la Commune a fait l'acquisition d'une machine à glaçons de type professionnel pour un montant de 1074 euros TTC.

-Assainissement du Village :

Une procédure d'appel d'offres qui s'achèvera le 6 juin 2019, a été engagée pour désigner le bureau d'études qui aura en charge la conception de l'assainissement du Village.

Le Conseil municipal délibérera sur le choix de l'entreprise au plus tard à la fin du mois de juin 2019.

L'étude débutera aussi tôt après pour s'achever dans le courant du mois de novembre 2019.

Le Conseil municipal appréciera l'opportunité de procéder, en même temps qu'aux travaux d'assainissement, à l'enfouissement des réseaux.

-PORTE DU TEMPLE :

Le Conseil municipal remercie Monsieur Gérard LACOMBE qui va assurer bénévolement les travaux de peinture que nécessite la porte du Temple.

Le Maire

Jean WILKIN